

PREFACE

La question des accidents industriels est sans contredit celle qui préoccupe le plus ceux qui s'intéressent sérieusement aux classes laborieuses ; elle s'impose à l'attention de tous et soulève les problèmes les plus délicats. Par suite du changement des conditions du travail, de l'impulsion donnée à l'industrie par les découvertes modernes, de la transformation de l'outillage et des procédés de fabrication, des progrès de la mécanique et surtout de l'application de la vapeur et de l'électricité à l'industrie, les relations entre les patrons et les ouvriers ont subi de sérieuses modifications et une foule de problèmes nouveaux ont surgi, mettant souvent à jour l'insuffisance de nos lois dans les accidents du travail.

La jurisprudence, tout en restant ferme dans ses principes traditionnels, en a fait une application de jour en jour plus large et plus libérale. La doctrine elle-même s'est efforcée de répondre aux nécessités nouvelles, en élargissant ses limites. C'est qu'en effet, il s'agit d'assurer aux victimes de la grande industrie, ainsi qu'aux membres de leur famille, des moyens de vivre en leur facilitant l'obtention d'une indemnité raisonnable pour les préserver des étreintes de la misère.

L'ouvrier, qui autrefois travaillait principalement de ses mains, est devenu aujourd'hui, dans une large mesure, le serviteur de la machine, dont la force brutale et aveugle est une source continue de dangers.

En outre, le développement de la grande industrie a provoqué les grandes agglomérations d'ouvriers dans les ateliers et le travail commun est devenu une nécessité dans